



Communiqué
Service presse et relations médias
presse@reims.fr - [espace presse](#)
Tél. : 03 26 77 77 40

Reims : Conseil municipal du 18 mars 2024

Reims, 18 mars 2024. Au fil de 65 délibérations, le Conseil municipal a porté sur diverses opérations, politiques publiques sans oublier le soutien direct aux acteurs locaux que sont les associations. Au total, le présent Conseil a attribué 7 485 585 € de subventions. Sport, culture, maisons de quartier, la Ville poursuit son engagement auprès de toutes les populations et de tous les publics. En cette année olympique, le soutien à nos athlètes de haut niveau de la « Team Reims » est reconduit pour l'année 2024 à hauteur de 36 100 €. L'accompagnement financier de la Ville envers les associations sportives est maintenu à un niveau élevé, afin d'encourager la pratique du sport par tous et de permettre à de nombreux événements de rassembler les Rémoises et les Rémois. Un appui est également apporté aux Maisons de Quartier dont le rôle est essentiel pour dynamiser nos quartiers et développer l'accès à la culture pour tous.

Ce Conseil réaffirme également l'ambition de la Ville d'être une cité du cinéma en accueillant cette année encore le festival Reims Polar, ou en réaffirmant son soutien à l'organisation PLATO afin de faire du territoire une terre de référence pour les tournages.

En application des promesses de campagne, cette année à nouveau, la municipalité maintient à niveau constant les taux de fiscalité directe locale : taxe d'habitation et taxes foncières.

Les Berges de Reims, projet urbain d'ampleur, vise le même niveau d'excellence dans l'aménagement public que celui des Promenades. L'enjeu : créer une nouvelle polarité à Reims, pour les habitants de Reims et du Grand Reims, comme pour les visiteurs, grâce à une concertation d'une ampleur comparable aux opérations déjà menées dans le cadre de Reims Grand Centre. Avec un fil conducteur : tourner la Ville vers l'eau. La ville de Reims et le Grand Reims ont activé les mêmes leviers pour une mobilisation d'ampleur de la population avec, notamment : tirage au sort sur les listes électorales, transparence sur la teneur des réunions publiques et enquêtes publiques via les sites internet, ateliers d'échange avec les professionnels et usagers spécifiques à ce secteur,...

Reims, ville centre du Grand Reims, accueille 6 quartiers prioritaires de la politique de la ville de ce vaste territoire. En 2023, une concertation a été menée avec les habitants, et également avec les acteurs et les signataires du précédent Contrat de ville du Grand Reims (2015-2023). Prochainement, le maire de Reims signera avec le Grand Reims, l'Etat et les signataires-partenaires le prochain contrat de ville. Ce dernier portera sur la période 2024-2030. Autour de 4 thématiques, il s'agit de poursuivre des actions à-même de réduire les inégalités territoriales. Pour 2024, le Contrat de ville du Grand Reims mobilisera au total 530 000 € qui seront versés à des acteurs locaux, suite à un appel à projets. En 2024 également, le « Fonds d'initiative micro-projets » sera à nouveau déployé : il s'agit d'une formule innovante qui s'affranchit des habituels délais d'instruction des dossiers pour soutenir les initiatives des habitants, et qui permettra de mobiliser 40 000 € au total.

N° 41 - Vote des taux de fiscalité directe locale, taxe d'habitation et taxes foncières

La Ville doit se prononcer sur les taux de fiscalité communaux applicables en 2024. Conformément à ses engagements, l'équipe municipale souhaite maintenir des taux constants. Ainsi, en 2024, les taux d'imposition soumis au vote sont ceux votés en 2023 et des années précédentes.

La présente délibération a donc pour objet de maintenir, les taux de fiscalité suivants pour 2024 :

- taxe d'habitation : 19,19 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,77 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24,10 %

N° 43 - Attribution de subventions pour un montant total de 5 166 273 €

Après l'examen des différentes commissions concernées, les subventions suivantes sont accordées à différents organismes pour un montant total de **5 166 273 €**

Subventions aux structures culturelles : 104 900 €
Subventions en faveur des relations internationales : 17 200 €
Subventions aux associations sanitaires : 64 302 €
Subventions aux associations sociales : 4 486 000 €
Subventions en faveur des personnes âgées et de la petite enfance : 13 550 €
Subventions en faveur de l'intergénérationnel : 2 150 €
Subventions aux associations sportives : 298 750 €
Subventions en faveur de l'éducation : 46 171 €
Subventions en faveur de la jeunesse : 19 550 €
Subventions en faveur du cadre de vie : 90 200 €
Subventions en faveur des mobilités : 15 000 €
Subventions en faveur de la transition écologique : 8 500 €

N° 48 – Bilan de la concertation conduite pour le projet urbain de requalification des Berges de Reims

Le Conseil municipal de ce 18 mars va permettre d'arrêter le bilan de la concertation du projet des Berges de Reims. La Ville et le Grand Reims ont souhaité développer, autour de la halte nautique, **une nouvelle zone ludique, de loisirs, tournée vers l'eau et des activités** en reconfigurant totalement l'espace actuel, **un projet urbain d'exception pour créer un nouveau pôle d'attractivité à Reims pour les habitants et les touristes.**

Le projet des Berges de Reims, situé entre le pont de Vesle et le pont de Venise, est au croisement de deux systèmes urbains complémentaires avec, d'un côté le canal et la Vesle et, de l'autre, le centre-ville. Situées à un emplacement stratégique, à 700 m de la cathédrale Notre Dame, les Berges de Reims disposent d'un fort potentiel pour devenir une centralité urbaine dans le cadre de Reims Nature notamment.

Ce projet structurant a fait l'objet d'une démarche de concertation conformément à la réglementation. La concertation a été portée de façon conjointe par la Ville et le Grand Reims et en conformité avec leurs compétences respectives. **Cette dernière s'est appuyée sur les axes forts du projet, notamment :**

- la démolition du pont Charles de Gaulle,
- la création d'une passerelle dédiée aux modes actifs,
- la création d'une place emblématique dans l'axe de la Cathédrale,
- la création d'une promenade au bord de l'eau, le long du canal,
- la requalification du boulevard Paul Doumer donnant une large place aux piétons et cycles,
- un jardin aquatique sur la rive Sud du canal, permettant d'élargir l'épaisseur de la Coulée Verte.

En décembre 2022, le Conseil municipal a adopté les modalités de concertation suivantes :

- l'information du public par publication dans la presse, affichage divers et voie numérique avec la création d'une page dédiée au projet sur les sites internet de la Ville et du Grand Reims,
- l'organisation d'au moins une réunion publique,
- la mise à disposition d'un dossier de concertation accompagné d'un registre permettant aux personnes intéressées de consigner leurs observations sous format papier et numérique,
- tout autre moyen jugé utile (outils numériques, plaquettes de présentation, balades urbaines, ateliers...).

La concertation engagée visait à échanger et recueillir la parole des habitants sur les attentes liées aux usages des espaces publics à créer.

Les moyens suivants ont été mis à la disposition des habitants :

- une page dédiée au projet Berges de Reims créée sur les sites Internet de la Ville et de la communauté urbaine du Grand Reims sur laquelle les documents présentés et les comptes-rendus des réunions publiques ont été mis en ligne,
- plusieurs articles de presse sont parus, notamment dans le magazine Reims Attractive,
- 3 réunions publiques ont été organisées comme suit :
 - une réunion débat / atelier « Jeu de l'aménageur » le 27 juin 2023,
 - une réunion / atelier « Grand jeu de l'aménageur » le 18 septembre 2023,
 - une réunion de restitution le 13 novembre 2023,
- un registre papier et un registre en ligne ont été mis à disposition du 4 septembre au 2 octobre 2023 inclus.

D'autres moyens ont également été jugés utiles et mis en place :

- un atelier réunissant les acteurs de l'économie et du tourisme concernés a été organisé le 14 septembre 2023,
- un atelier réunissant les associations sportives concernées a été organisé le 22 septembre 2023,
- un atelier réunissant la fédération de pêche a été organisé le 22 septembre 2023,
- une plaquette d'information sur le projet Berges de Reims a été mise à disposition du 4 septembre au 2 octobre 2023 inclus, en accompagnement des registres de concertation, sous format papier d'une part, et mis en ligne d'autre part.

Lors des réunions publiques, près de 500 participants ont été recensés et environ 250 personnes ont assisté à la réunion de restitution.

La participation ainsi constatée s'est fondée sur :

- le tirage au sort sur les listes électorales de 4 100 personnes,
- les invitations transmises aux personnes tirées au sort et aux membres du réseau de dialogue citoyen « Inventons le Reims d'Après »,
- l'invitation des acteurs économiques et du tourisme,
- les affichages publics et l'information à travers la presse, municipale notamment,
- les outils en ligne, les réseaux sociaux de la Ville et de la Communauté urbaine.

A partir des différentes contributions, des propositions ont été retenues, avec ou sans adaptations, et des propositions ont été mises à l'étude. Certaines propositions n'ont pas été retenues. L'ensemble a été présenté lors de la réunion de restitution du 13 novembre 2023.

Les principales idées retenues se déclinent comme suit pour les 6 thématiques suivantes :

- **jeux et sports** : créer des espaces pour des pratiques sportives, des activités ludiques intergénérationnelles, des espaces de jeux pour les enfants...,
- **environnement, changement climatique et végétalisation** : créer un jardin axé « nature », favoriser la biodiversité, créer des espaces végétalisés avec des espèces adaptées au changement climatique...,
- **promenade et mobilité** : séparer les flux vélos-piétons, créer des accès sécurisés pour les piétons, prévoir du stationnement notamment pour les vélos et les personnes à mobilité réduite, créer un espace piétonnier ombragé...,
- **convivialité** : installer des espaces de pause et de calme, des assises variées et des tables pour tous, l'accueil d'activités culturelles, un amphithéâtre végétalisé...,
- **services** : mettre en place des toilettes, des fontaines, des poubelles, de l'éclairage qui respecte la trame noire, un lieu sécurisé...,
- **rapport à l'eau** : mettre en place des activités sur l'eau en fonction des saisons, la conservation des clubs sportifs existants, une halte nautique et une capitainerie multimodale...

Quelques idées ont été mises à l'étude, dont :

- la création de fontaines et brumisateurs,
- le réemploi sur site des matériaux suite à la démolition du pont,
- la location de vélos,
- la mise en place de bornes de recharge,
- l'implantation de péniches ou restaurants flottants, de kiosques et terrasses...
- la création d'un lieu de baignade.

A l'issue de la démarche de concertation, un **questionnaire d'évaluation** a été envoyé par e-mail, aux personnes ayant participé à au moins une des réunions publiques. 68 personnes ont répondu, se déclarant globalement satisfaites de la démarche.

N° 50 - Définition des zones favorables au développement des énergies renouvelables sur le territoire

Conformément aux objectifs de la Loi relative à l'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (Loi APER) adoptée le 10 mars 2023, le dernier Conseil municipal a débattu sur des propositions de zones favorables au développement de la géothermie de surface et du photovoltaïsme (sur toiture, en ombrières et au sol) et a approuvé une concertation auprès des habitants. Cette dernière s'est déroulée dans le cadre d'« Inventons le Reims d'après » du 7 au 28 février dernier.

Au regard de ces propositions et du recueil de la concertation, il est proposé de se positionner sur le zonage suivant :

Zonage géothermie de surface : zone d'accélération de la géothermie de surface sur l'ensemble des parties urbanisées de la ville de Reims à l'exception des interdictions réglementaires (distance des captages d'eau destinés à la consommation humaine, cavité et de certaines activités industrielles).

Zonage photovoltaïque

Photovoltaïque sur toitures et ombrières : zone favorable au développement du photovoltaïque sur toitures et ombrières sur l'ensemble des parties urbanisées de la ville de Reims à l'exception des sites patrimoniaux remarquables sur lesquels un travail plus fin doit être mené.

Photovoltaïque au sol : zone favorable au développement du photovoltaïque au sol au secteur de l'arc Nord-Est sur les emprises « 12e Escadre d'aviation » et « La Husselle ».

La proposition des zones d'accélération des énergies renouvelables est ainsi validée et ces zonages seront transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Reims en charge de la coordination à l'échelle de la Marne. Ce zonage sera également transmis au Grand Reims afin de construire les perspectives du territoire en matière de production d'énergies renouvelables au regard des objectifs établis dans sa stratégie bas carbone (PCAET).

N° 58 - Association des Maisons de Quartier de Reims : attribution de subventions pour un montant global de 231 765 €

Par convention cadre du 1^{er} janvier 2023, la Ville et l'AMQR ont fixé les conditions de renouvellement de leur partenariat, et notamment les modalités de soutien financier de la collectivité pour les missions et actions qui entrent dans le cadre de ses orientations.

Dans le cadre des actions menées par l'AMQR, les subventions suivantes ont été attribuées:

- **120 000 €** pour l'acquisition ou le renouvellement de matériel et mobilier dans différentes Maisons de Quartier,
- **52 025 €** pour l'animation globale des territoires et la vie associative
- **14 000 €** pour l'action « l'Été s'affiche à Croix-Rouge » organisée par la Maison de quartier Croix Rouge et intégrée dans le cadre de l'opération « Un été à Reims » portée par la Ville. En 2024, la proposition d'ouverture horaire du site a été modifiée à la suite de la concertation des habitants. Ainsi, l'événement se déroulera jusqu'à 21h, contre 20h auparavant.
- **5556**
- **32 000 €** pour la réalisation des actions culturelles au sein des différentes Maisons de Quartier. S'agissant des projets culturels pour l'année 2024, au regard des demandes de subventions présentées par l'AMQR, le soutien de la Ville se porte essentiellement sur la pratique amateur, dès lors que l'action s'inscrit dans la durée avec une restitution publique, sur la diffusion de spectacles professionnels à destination du jeune public et sur l'animation et la coordination du réseau.
- **13 740 €** pour faciliter l'entrée à l'école maternelle. L'AMQR souhaite poursuivre son projet de soutien à la parentalité, dont les objectifs généraux partagés avec la Ville, sont les suivants : renforcer et dynamiser la cohérence des projets parentalité de l'Association, développer les coopérations entre l'Association et les partenaires qui interviennent sur le champ de la parentalité, développer une logique de veille stratégique sur le projet parentalité, et impulser des dynamiques collectives au sein de l'association autour de la parentalité.

N° 51 – Contrat de ville de la communauté urbaine du Grand Reims pour 2024-2030

La politique de la ville vise la réduction des inégalités territoriales entre les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et le reste du territoire, par un ensemble d'actions transversales et coordonnées répondant aux problèmes rencontrés par les habitants de ces quartiers.

Les six QPV Croix-Rouge, Orgeval, Wilson, Châtillons, Maison Blanche, Europe, Épinettes-Maladrerie - Chemin des Bouchers, Paul-Petit et Walbaum, tous situés sur la commune de Reims, correspondent à des secteurs marqués par un faible revenu médian, révélant des difficultés structurelles et localisées qui appellent une intervention résolue.

Les travaux de construction du Contrat de ville 2024-2030 de la communauté urbaine du Grand Reims ont été engagés dès septembre 2023, à l'issue du travail sur la géographie prioritaire, sous l'égide de la Communauté urbaine et de l'État. **La mobilisation des acteurs associatifs** a été réalisée lors de la Journée Politique de la Ville du 24 novembre dernier. **Les habitants des quartiers** quant à eux, ont été invités à s'exprimer sur leurs attentes, via un questionnaire en ligne et des réunions publiques. **Les signataires du Contrat de ville 2015-2023** ont été associés à l'élaboration du Contrat de Ville lors de rencontres techniques.

Pour la période 2024-2030, quatre thématiques prioritaires ont été retenues :

- **l'emploi et l'insertion** : être accompagné, se former et entreprendre pour créer son avenir socio professionnel,
- **les transitions** : tendre vers des manières de consommer, de se déplacer, de communiquer et de vivre ensemble plus respectueuses de l'environnement et de l'être humain,
- **l'émancipation** : s'épanouir pour devenir un citoyen acteur de son territoire,
- **la sécurité et la prévention** : agir pour un cadre de vie apaisé et sécurisé pour tous.

En 2024, le Contrat de ville se traduit par une programmation financière annuelle sous forme d'appel à projets, doté de 530 000 € par le Grand Reims (en augmentation de 40 000 € par rapport à l'année précédente).

En complément, la collectivité a mis en place un Fonds d'initiative micro-projets, pour soutenir, de façon plus souple, les initiatives des habitants, dont le budget 2024 est de **40 000 €**

Par ailleurs, la Ville soutient le monde associatif dans le cadre du droit commun, avec un budget de **190 000 €** en 2024.

Au-delà de sa déclinaison financière, le Contrat de ville est un levier d'animation territoriale dans les quartiers prioritaires. Dans ce cadre, la Ville œuvrera à renforcer la coopération de proximité en développant les partenariats entre acteurs institutionnels et associatifs qui œuvrent dans les quartiers, en particulier en faveur de la jeunesse.

La signature officielle du Contrat de Ville de la communauté urbaine du Grand Reims 2024-2030 interviendra le 11 avril prochain et réunira l'ensemble des acteurs concernés : la Communauté urbaine du Grand Reims, la ville de Reims, l'État, Le procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Reims, l'Académie de Reims, la Région Grand Est, le département de la Marne, la CAF de la Marne, la Caisse des Dépôts, Reims Habitat, Plurial Novilia, le Foyer Rémois, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Grand Est, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marne Ardennes, France Travail et l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

N°54 - Partenariats avec des associations pour enrichir l'offre d'animations en temps périscolaire

L'ambition éducative de la ville de Reims s'appuie notamment sur la mobilisation d'acteurs associatifs du territoire à même de proposer un large éventail d'activités pour l'année scolaire 2023-2024, et pour faire de l'accueil périscolaire un temps non facturé avec une offre de qualité, diversifiée et ainsi, attractive.

Suite à l'appel à projet ouvert en mars dernier, un montant total de **15 482 €** de subventions sera versé aux structures suivantes pour leur offre de janvier à juillet 2024 :

- 4 900 € au Collectif IO,
- 4 523 € au Tennis Club Géo André,
- 3 599 € au Reims Volley 51,
- 2 460 € au Stade de Reims Rugby.

N° 55 - Modifications au sein du périmètre de recrutement pour les écoles publiques maternelles et élémentaires des groupes scolaires Jamin, Prieur-de-la-Marne, Dauphinot et Général Carré

Suite à l'évolution démographique constatée dans les quartiers Sébastopol et Cernay, le découpage des rues doit être modifié au sein du périmètre de recrutement des groupes scolaires Jamin, Prieur-de-la-Marne, Dauphinot et Général Carré. Des nouveautés sont apportées en termes d'affectation de rues pour les groupes scolaires Jamin et Général Carré.

N° 56 - Modalités d'organisation et de gestion des dispositifs pour l'enfance et la jeunesse 2024, Reims Activ'Été et Festiv'Été

Chaque année, la ville de Reims organise une programmation estivale composée de nombreuses actions et animations à la carte à destination des jeunes, leur permettant d'accéder à des activités sportives, culturelles ou de loisirs proposées majoritairement par des professionnels de la Ville et d'acteurs associatifs locaux.

Gratuit et ouvert aux jeunes Rémois de 7 à 17 ans, durant les vacances de juillet et août, Reims Activ'Été permet à ces derniers de s'initier à diverses activités de loisirs dont les objectifs correspondent au projet pédagogique du dispositif. Environ 140 activités différentes seront ainsi proposées du 8 juillet au 23 août prochains, du lundi au vendredi. Il s'agit d'activités sportives, culturelles, artistiques, ludiques ou encore destinées à faire découvrir de nouveaux horizons aux bénéficiaires. Des vacataires seront recrutés dans le cadre des différents dispositifs. Dans le cadre de conventions conclues avec la ville de Reims, les communes du Grand Reims qui le souhaitent peuvent faire accéder leurs jeunes habitants à Reims Activ'Été moyennant une participation à hauteur de 160 € pour l'achat de chaque carte par un jeune.

Ce dispositif se clôturera par une grande fête intergénérationnelle, Festiv'Été, prévue du mercredi 28 août au dimanche 1^{er} septembre, au parc de Champagne. L'ensemble des partenaires de Reims Activ'Été et les associations souhaitant en faire partie seront réunis sur le site.

N° 60 - Attribution de subventions à 29 sportifs de haut niveau inscrits sur listes ministérielles pour un montant global de 36 100 €

Depuis 2 ans, le dispositif Team Reims vient en soutien aux sportifs de haut niveau licenciés dans un club rémois inscrits sur une des listes ministérielles et vise leur accompagnement dans la réussite de leur double projet sportif et personnel. En 2022, 18 sportifs avaient déposé un dossier de demande et avaient ainsi intégré la « Team Reims ». En 2023, le nombre s'était élevé à 28 sportifs et sportives. La Team Reims s'est ainsi mobilisée lors de l'émblématique Journée Olympique et Paralympique pour présenter leur discipline et leur parcours aux jeunes rémois. Ils se sont également engagés auprès d'écoles rémoises avec lesquelles ils ont valorisé le dispositif « Bien bouger bien manger », ou encore le « Relais de la flamme académique ».

L'esprit d'équipe créé par la Team Reims a permis à ces sportifs de valoriser leurs expériences respectives et de créer une émulation autour de l'esprit compétitif, tout en développant leur identification et leur implication au sein du territoire rémois. Au titre de 2024, la commission « Accompagnement des Sportifs de Haut Niveau » de la Ville, composée de l'Adjoint délégué aux sports, de la Direction des sports, du service de l'Etat en charge du sport, du CREPS et de personnalités qualifiées, a étudié et évalué 29 dossiers de projets sportifs déposés par des athlètes rémois. Après l'examen de ces projets au regard de leur intérêt local et des objectifs de la Charte municipale du Sport, la commission a statué sur le soutien financier à retenir, avec une aide s'échelonnant de 400 € à 3 200 €, pour un montant total de **36 100 €**

Les montants attribués et les modalités du partenariat sont ainsi établis via un contrat de soutien entre le sportif et la Ville, rappelant l'engagement des parties et relevant, notamment, les conditions d'implication du sportif et son partage d'expérience auprès des jeunes rémois en les sensibilisant à la pratique du sport et ses bienfaits, l'intérêt éducatif, social, de santé du sport, le rayonnement national, l'activité du territoire. Le partenariat sera ensuite évalué en fin d'année, en fonction de la reconduction sur une liste ministérielle, mais également en fonction de l'effectivité des engagements et de l'impact de l'implication des athlètes.

N° 61 - Attribution au titre de l'année 2024 d'une subvention de fonctionnement pour un montant total de 1 836 730 € à 30 associations sportives

La Ville soutient ses associations sportives locales dans leur fonctionnement annuel ainsi que dans l'accompagnement et le développement de ces dernières. La Charte municipale du Sport, co-élaborée en concertation avec les associations sportives, a été adoptée par délibération lors du Conseil municipal du 27 septembre 2021. Comme prévu dans le cadre de cette charte, la politique d'attribution des subventions a été adaptée conformément aux objectifs et aux enjeux définis. Ce travail partenarial mené

avec les associations sportives rémoises avait ainsi abouti, en 2023, à la mise en œuvre de critères pour le calcul d'une partie de la subvention.

Les 10 critères retenus en 2023 étaient les suivants : le nombre d'adhérents, la pratique sportive féminine, la pratique sportive des personnes en situation de handicap, la pratique sportive des jeunes, la pratique sportive des séniors, les clubs fanions de la Ville (clubs concourant le plus au rayonnement sportif de la Ville, à l'aune de leur niveau de pratique), la participation aux dispositifs municipaux, la formation au haut niveau, la masse salariale du club (club employeur), le niveau d'évolution sportive. À la suite de la nouvelle concertation avec les clubs à l'issue du Rendez-vous des Assises du Sport en septembre 2023, l'ajout du critère relatif au bénévolat est mis en place cette année, portant ainsi à 11 critères en 2024.

Dans le cadre de ce soutien, la présente délibération attribue, au titre de l'année 2024, une subvention de fonctionnement pour un montant total de 1 836 730 € à 30 associations sportives.

N° 62 à 71 - La Ville apporte son soutien aux associations sportives par de multiples mises à disposition de moyens et d'équipements

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville accompagne de nombreuses associations, qu'elles aient des projets en lien avec le sport et le handicap, avec l'animation et la promotion des activités sportives, qu'elles mènent des projets favorisant la promotion des sports olympiques sur le territoire rémois ou qu'elles contribuent au rayonnement de la Ville par l'organisation d'événements exceptionnels en lien avec la culture et le sport.

Ainsi, par les délibérations 62 à 71, de nombreuses mises à disposition de moyens ont été accordées :

- À l'occasion de la Journée Nationale du Sport et du Handicap le 23 mars 2024, sur l'aire événementielle de la porte de Mars, place de la République, une mise à disposition d'équipement et de moyens logistiques est accordée à l'Association Rémoise des Étudiants en STAPS. Cet événement sportif est un facteur de sensibilisation du public à toutes les situations de handicap et a pour objectif de développer l'image du handisport et du sport adapté, permettant d'ouvrir et d'intégrer les personnes en situation de handicap au sport.
- Le Reims Champagne Handball organise la manifestation « RCH s'adapte » le jeudi 4 avril 2024 au complexe sportif René Tys, pendant la Semaine Olympique et Paralympique. L'objectif du club est de développer une filière Hand Ensemble dans les mois à venir autour du hand fauteuil et du hand adapté. Cette journée sera également une opportunité de favoriser la pratique du handball par un public plus large, et notamment des écoles, des jeunes en situation de handicap, des partenaires et entreprises locales. Afin de permettre le bon déroulé de cette journée, une mise à disposition du complexe sportif René Tys et des moyens logistiques sont accordés au Reims Champagne Handball.
- La Ville, le Medef Marne, la Fédération Française du Sport Universitaire, le 1^{er} régiment du Service Militaire Volontaire et le Centre de Formation d'Apprentis aux Métiers du Bâtiment et des Travaux Publics collaborent tant sur le plan de l'accompagnement de projets professionnels des sportifs de haut niveau que sur les interactions existantes entre le milieu de l'entreprise et celui du sport, au travers notamment de valeurs communes. À ce titre, les partenaires ont souhaité mettre en place une action permettant de lier les problématiques vécues au sein des entreprises et la pratique d'activités sportives en organisant au Centre Sports Nature, les mardi 3 et mercredi 4 avril 2024, une manifestation intitulée Challenge Urbain Business Etudiant, dite le CUBE. Afin de permettre le bon déroulé de cette journée, la Ville accorde gracieusement une mise à disposition de moyens.
- Les 24, 25 et 26 mai se déroule la finale de billard 3 bandes de national 2, organisée par l'académie de billard le Tapis Vert. Il s'agit d'une compétition de billard carambole, appelé aussi billard français. Cette activité sportive est également proposée dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports et encadrée par les éducateurs de cette académie de billard. Compte tenu de l'intérêt de la Ville de soutenir cette opération, la collectivité met gracieusement à la disposition de l'académie de billard le Tapis Vert des moyens matériels, techniques et logistiques.

- La Ville propose d'accompagner l'association Stade de Reims Natation, qui accueille, les 3, 4 et 5 mai 2024 au sein du complexe UCPA Sport Station Grand Reims, le 1^{er} meeting national de Reims, inscrit au circuit de la Fédération Française de Natation des meetings qualificatifs 2024. Au travers de l'organisation de ces trois jours, plus de 400 compétiteurs toutes nages des régions Grand Est, Hauts-de-France et Ile-de-France sont attendus. Compte tenu de l'intérêt de la Ville de soutenir cette opération, il est proposé d'accompagner l'association Stade de Reims Natation dans son organisation, en mettant gracieusement à sa disposition des moyens matériels, techniques et logistiques.
- Le Reims Champagne Basket organise la 4^e édition du Reims Got Game, tournoi de basket 3x3, les mercredi 8 et jeudi 9 mai au complexe sportif Courcelles. Pour cette nouvelle édition, le club a souhaité accueillir un public féminin et organise la manifestation sur 2 journées. Ainsi, la 1^{re} journée sera dédiée à un tournoi jeunes, filles et garçons et la 2^e journée à un tournoi seniors, féminins et masculins. Cette manifestation sera une nouvelle occasion de promouvoir le basket 3x3, sport d'équipe urbain très populaire dans le monde et discipline olympique depuis 2017. La Ville met à disposition du Reims Champagne Basket les moyens nécessaires au bon déroulement de la manifestation.
- L'association SCAP 18 - Section Course A Pied des sapeurs-pompiers de Reims - est organisatrice de la 11^e édition de la course « La Foulée des Sacres », le samedi 1^{er} juin. Cet évènement interrégional permet la promotion du sport dans la ville et vise à développer une course populaire à travers le patrimoine historique de la Ville. En effet, les participants sont attendus, pour un départ à 20 h 30, à proximité de la place Royale pour effectuer environ 8 km en deux boucles pour une arrivée à proximité de la Cathédrale. Le parcours met en valeur les monuments et lieux remarquables de la cité comme la Cathédrale, la place Royale, l'Hôtel de Ville ou la place du Forum. Afin de contribuer au bon déroulement de la manifestation, la Ville met à disposition de l'association les moyens humains et matériels nécessaires.
- Le Comité départemental de randonnée pédestre de la Marne est organisateur de la Rémoisade, un évènement qui concourt à la découverte du patrimoine de la Ville par le biais de 6 randonnées pédestres urbaines qui auront lieu d'avril à octobre 2024, à savoir les 11 avril, 13 mai, 13 juin, 11 juillet, 12 septembre et 10 octobre. Labellisée « Reims Urban Nature » (RUN), la Rémoisade participe ainsi à l'essor des sports de plein air et au développement des pratiques « libres ». La Ville souhaite soutenir cette opération en mettant, gracieusement, à la disposition du Comité départemental de randonnée pédestre de la Marne, des moyens matériels, techniques et logistiques.
- En cette année 2024 de Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris et de Grande Cause Nationale (GCN) dédiée à la promotion de l'Activité Physique et Sportive (APS), la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Mutualité Sociale Agricole Marne Ardennes Meuse souhaitent organiser une Journée Sport Santé, le mardi 9 avril 2023, au stade Auguste Delaune et au complexe sportif René Tys, afin de réunir des acteurs du monde du sport, de la santé, des élus et des membres de la société civile pour partager connaissances et expertises. Compte tenu de l'intérêt de la Ville de soutenir cette opération, il est proposé d'accompagner les organisateurs de cette journée sport santé, en mettant gracieusement à leur disposition des moyens matériels, techniques et logistiques.
- L'association sportive Reims Echec et Mat organise le 21^e Trophée de la ville de Reims, le mercredi 8 mai 2024, dans les Halles du Boulingrin. Cette manifestation sportive, à rayonnement national, mettra en avant l'image de la Ville. Plus de 100 compétiteurs d'Ile-de-France, des Hauts de France, du Grand Est et de Belgique, dont 5 à 10 maîtres et grands maîtres, se confronteront sportivement pour la deuxième année consécutive dans un site unique classé monument historique de la Ville : les Halles du Boulingrin. Dans le cadre de son soutien à cette activité sportive toujours en développement et son souhait de lier sport et culture, la Ville accorde à l'association Reims Echec et Mat une subvention de 2 226 € et une mise à disposition, à titre gracieux, de moyens matériels, techniques et logistiques.

N° 72 - Participation de la Ville au réseau PLATO (réseau des collectivités favorisant l'accueil des tournages en Grand Est) à hauteur de 40 000 €

La Région Grand Est a signé une convention pluriannuelle de coopération pour le développement du cinéma et de l'audiovisuel, avec le Centre National du Cinéma (CNC) et de l'Image Animée, la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg. Cette convention permet notamment – sous conditions - la participation du CNC par un abondement au titre du « 1 € CNC pour 2 € Région » au financement des œuvres cinématographiques, audiovisuelles et nouveaux médias par la Région Grand Est.

Afin de développer l'accueil de tournages cinéma et audiovisuel en Champagne-Ardenne et Lorraine, la Région Grand Est a créé une initiative originale intitulée réseau de collectivités « Plato » qui s'adosse à la convention initiale et permet aux collectivités membres de soutenir les sociétés de production dans les mêmes conditions avantageuses du « 1€ CNC pour 2€ Région ».

Outre le soutien financier possible, les collectivités membres du réseau « Plato » favorisent l'implantation de tournages sur leur territoire, par un accompagnement logistique proposé aux sociétés de production. Afin de poursuivre la belle dynamique impulsée depuis leur adhésion au réseau « Plato » en 2019, la Ville et le Grand Reims ont signé une nouvelle convention cadre de partenariat 2022-2024 (les autres collectivités membres sont : Châlons-en-Champagne, Epernay, Ardenne Rives de Meuse, Troyes Champagne Métropole, Nancy/Métropole du Grand Nancy, Eurométropole de Metz, Département des Vosges, Communauté d'agglomération d'Epinal, Colmar, Mulhouse Alsace Agglomération).

Depuis cette adhésion, le nombre de jours de tournages a considérablement augmenté sur notre territoire, passant de 14 jours de tournages en 2019 à 98 jours de tournages en 2023, positionnant ainsi la Ville et le Grand Reims en tête des terres de tournages des collectivités de ce réseau. Les repérages effectués fin 2023 et début 2024 laissent quant à eux augurer de beaux tournages avec des réalisateurs de renom. Par ailleurs, l'activité « tournage » favorise la structuration d'une filière professionnelle locale, complémentaire au BTS Audiovisuel du Lycée Saint-Jean-Baptiste de la Salle et nécessaire au développement des studios de Reims.

Enfin, chaque accueil d'équipes de tournage contribue à l'attractivité du territoire et génère des retombées économiques directes et indirectes. Tout cela s'inscrit dans un système vertueux, puisque la reconnaissance d'un vivier de professionnels locaux incite d'autres sociétés de production à venir tourner sur notre territoire et permet aux techniciens locaux de ne pas « s'expatrier ».

À ce titre, la Ville acte sa participation auprès de la Région Grand Est au titre du Fonds de soutien régional au cinéma et à l'audiovisuel, à hauteur de 40 000 € pour l'année 2024, selon la répartition suivante : 30 000 € bénéficiant de l'abondement « 1 € CNC pour 2 € collectivité » et 10 000 € hors abondement CNC.

N°74 – « REIMS POLAR » 2024 : tarifs de la billetterie et signature de convention avec TTR Automobiles Lexus Reims

Depuis 2019, Reims est au centre d'une dynamique « cinéma » en favorisant l'accueil de tournages sur son territoire. Dans sa volonté de renforcer son offre culturelle mais également de développer de nouvelles filières, la Ville soutient le cinéma et l'audiovisuel en accueillant sur son territoire un festival de cinéma de genre, d'envergure internationale, organisé par une société spécialisée dans l'organisation de festival de cinéma de renom comme le festival du film américain de Deauville ou le festival du film fantastique de Gérardmer.

Le Polar est un genre cinématographique en plein renouveau présent au cinéma mais également dans les séries. Reims Polar doit devenir, dans les prochaines années, un pilier de la stratégie événementielle de la Ville, contribuer à son développement économique et à son rayonnement en France et à l'international.

La Ville a confié à la Société le Public Système Cinéma le produit des droits d'accès au festival, constitué par la vente de billets. Dans ce cadre, il convient de fixer les tarifs du Festival Reims Polar chaque année. Ainsi, les tarifs ont été établis comme suit :

- le pass festival : 60 € et 40 € tarif réduit (- 25 ans, étudiants, chômeurs, seniors +63 ans),
- la séance : 10 € et 6 € tarif réduit (- 25 ans, étudiants, chômeurs, seniors +63 ans),
- accréditations pour les professionnels : 30 €,
- séance scolaire du matin : gratuit,
- tarif groupe scolaire : 10 € la journée par personne.

D'autre part, certaines entreprises privées telles que TTR Automobiles Lexus Reims souhaitent aujourd'hui associer leur image à l'événement Reims Polar. La Ville, quant à elle, souhaite rassembler

autour de ce projet qui doit être inclusif et ancré dans le territoire, un maximum d'acteurs et de partenaires. Pour cette raison, la Ville et la société TTR Automobiles Lexus Reims s'engagent réciproquement autour de ce projet via la signature d'une convention avec la mise à disposition par la société TTR Automobiles Lexus Reims de 10 véhicules type berline du lundi 8 avril 2024 au lundi 15 avril 2024.

N° 80 - Attribution de subventions d'équipement et de fonctionnement pour deux structures culturelles pour un montant global de 31 000 €

La Ville développe, sur son territoire, une politique culturelle volontariste, dynamique et diversifiée. À ce titre, elle soutient la création artistique sous toutes ses formes, incite à la production, accompagne la diffusion et renforce les actions de médiation et de proximité en direction des publics. Dans ce cadre et au regard des demandes de subventions pour l'année 2024 formulées par les structures culturelles, la présente délibération attribue :

- une subvention d'équipement à l'association Césaré – Centre National de Création Musicale (Césaré - CNCM) d'un montant de 8 000 €, soit un taux de 27 % par rapport à la dépense globale TTC, pour l'acquisition d'équipements audiovisuels (câbles, carte son, pied de micro, synthétiseur, accessoires) et informatiques (ordinateurs et accessoires),
- une subvention de fonctionnement à l'association Scenoco d'un montant de 23 000 €, destinée à mettre en œuvre des actions socio-culturelles favorisant l'accès à l'art et à la culture, comme lien social et de cohésion au sein du quartier Croix-Rouge.

N° 84 - Régie des Equipements Musiques et Cultures Actuelles (REMCA) - la Cartonnerie : attribution d'une subvention de 360 000 € pour le projet Jump.

La Régie des Equipements Musiques et Cultures Actuelles (REMCA) - la Cartonnerie a pour missions de développer un projet culturel fondé sur les musiques actuelles et populaires, de rapprocher la population de la création artistique et d'offrir un accès aux œuvres culturelles pour le plus grand nombre.

Suite au changement de direction de la REMCA en décembre 2022, et en conformité avec le cahier des missions et des charges relatives au label « Scène de Musiques Actuelles-SMAC », un nouveau projet de conventionnement a été construit dans le cadre d'un dialogue étroit entre la REMCA et les collectivités publiques partenaires.

Cette convention précise les modalités de mise en œuvre et d'évaluation du projet artistique et culturel porté par le directeur de la REMCA. Ainsi, en cohérence avec les orientations définies dans le projet artistique et culturel, la Ville souhaite accompagner la REMCA dans cette démarche à travers une convention pluriannuelle réunissant l'Etat – ministère de la Culture et de la communication, la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est et la Région Grand Est.

Par ailleurs, la conclusion d'une nouvelle convention financière établie avec la Ville va permettre de préciser les conditions particulières de mise en œuvre de sa participation dans le cadre de la convention pluriannuelle 2024 – 2027.

La REMCA sollicite également, au titre de l'exercice 2024, une subvention destinée à organiser le projet « Jump », événement multiforme à la croisée de la culture et du sport, qui se substitue en cette année de Jeux Olympiques et Paralympiques, au festival La Magnifique Society. La manifestation se déroulera du 6 au 23 juin 2024 au sein de la Cartonnerie et à ses abords. Ainsi une subvention d'un montant de 360 000 € est attribuée à la REMCA pour l'organisation du projet « Jump ».

N° 45 - Versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents dont les revenus sont les moins élevés

Le contexte actuel de forte inflation, résultant du contexte international post-covid et notamment du conflit en Ukraine, entame durablement le budget des ménages, principalement ceux dont les revenus sont les moins élevés. Alors que des mesures gouvernementales ont conduit notamment à deux hausses successives de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique impactant le traitement indiciaire et, à Reims, le régime indemnitaire des agents, le Maire de Reims et Président du Grand Reims a répondu favorablement à une requête exprimée dans le cadre des négociations pour la refonte du système de rémunération des agents.

Il est proposé au Conseil municipal de décider du versement en mai prochain d'une prime d'achat exceptionnelle et forfaitaire selon les modalités établies pour les agents des fonctions publiques d'Etat et hospitalière (décret datant du 31 juillet 2023 avec des modalités fixées le 31 octobre). Les agents

concernés ont un montant de rémunération inférieur ou égal à 39 000 € entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023. Le montant de la prime sera fonction de la rémunération, allant de 300 € à 800 €.

N° 46 - Complexe sportif Courcelles : lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Pour s'adapter et prendre en compte les dynamiques du sport d'aujourd'hui et de demain, la Ville s'inscrit dans un vaste plan de rénovation des équipements existants et de création d'équipements structurants qui s'intégreront dans la transformation de la Ville, dans le respect de maîtrise budgétaire. Dans le cadre du Schéma Directeur des Équipements Sportifs de la Ville établi sur les dix prochaines années, le projet de construction d'un nouveau complexe sportif urbain sur le site de Courcelles a été retenu.

Concernant ce complexe, le scénario retenu est celui d'une opération de démolition de l'ensemble des infrastructures existantes sur la parcelle, et la reconstruction d'un équipement pluridisciplinaire comprenant un gymnase, une halle sportive et un snack, ainsi que l'aménagement d'espaces verts et aires de jeux sportives extérieures. Ce nouveau complexe sportif urbain se situera rue du Mont d'Arène, sur une parcelle de 14 000 m². Ce projet de démolition/reconstruction permettra d'améliorer les équipements proposés aux résidents du quartier, de favoriser les échanges intergénérationnels, de construire des infrastructures adaptées aux utilisations et conformes à la nouvelle réglementation thermique RE2020, de repenser l'aménagement paysager afin de réduire les îlots de chaleurs et de limiter le rejet des eaux pluviales, de disposer d'un gymnase homologué pour diverses fédérations de sport, et enfin de sécuriser davantage le site.

Le gymnase existant restera en activité le temps de la construction du nouveau gymnase. Dans le cadre de cette reconstruction, les demandes d'autorisation d'urbanisme préalables afférentes ainsi que les sollicitations de participation financière auprès de différents partenaires se feront par décisions du Maire. Le montant total des travaux est estimé à 13 000 000 € TTC.

La présente délibération autorise donc le lancement du concours de maîtrise d'œuvre, fixe à 4 le nombre d'équipes appelées à concourir, fixe à 50 000 € TTC maximum l'indemnisation des candidats appelés à participer au concours soit une dépense de 200 000 € TTC. Elle autorise également la constitution d'un jury appelé à donner un avis sur la sélection des équipes admises à négocier, autorise l'indemnisation des membres du jury extérieurs à la collectivité ayant participé aux débats, conformément aux textes en vigueur.

N°47 - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la maison de quartier des Arènes du Sud et composition du jury pour une démolition-reconstruction sur la parcelle existante

Propriétaire de l'ensemble des locaux utilisés par l'Association des Maisons de Quartier de Reims, la Ville a étudié deux scénarii pour la maison de quartier Saint-Remi : une réhabilitation ou une démolition assortie d'une reconstruction complète sur la même parcelle.

La solution d'une démolition-reconstruction de l'actuelle maison de quartier sur la parcelle existante, occupant 322 m², est retenue. Ce scénario est optimal à plus d'un titre : à la fois pour le fonctionnement de l'établissement, la conduite du projet bâtementaire, l'offre à venir dans le nouveau bâtiment. Ceci permettra à la fois de :

- Conserver la maison de quartier en activité pendant toute la durée des travaux de reconstruction,
- Optimiser le planning de travaux avec la dissociation du projet de démolition et la reconstruction sur la même parcelle,
- Réaliser les travaux de démolition à la suite de l'emménagement dans les nouveaux locaux reconstruits,
- Dans le futur bâtiment qui sera adressé au 12 rue Tournebonneau, d'optimiser et réorganiser l'espace, d'offrir un meilleur cadre de vie et d'accueil pour l'ensemble des activités existantes ou à venir, et également d'accueillir de nouvelles activités socio-culturelles.

Un concours de maîtrise d'œuvre va être lancé. Trois équipes seront appelées à concourir, avec un maximum de 14 000 € TTC d'indemnisation des candidats appelés à participer au concours, soit une dépense de 42 000 € TTC.

Le jury qui sera constitué appréciera la manière dont les projets des équipes candidates répondront aux enjeux suivants :

- La qualité de l'architecture : la nouvelle maison de quartier devra s'insérer dans un site urbain dense et faire la promotion d'utilisation de techniques de constructions innovantes, tout en offrant des espaces de vie confortables, durables et fonctionnels.
- La qualité environnementale : la Ville est engagée dans une démarche environnementale qui porte sur les bâtiments et également les espaces extérieurs. La conception de ces derniers devra permettre de réduire les îlots de chaleur et de limiter le rejet des eaux pluviales, y compris les bâtiments et les cours existantes.
- La qualité de vie au sein du bâtiment et des espaces extérieurs nouvellement créés : une attention sera portée au niveau du confort et de la santé des enfants et de l'ensemble des occupants résultant de la conception des locaux, notamment en ce qui concerne :
 - o Les apports solaires : il s'agit de filtrer les rayons solaires dans les pièces en fonction de leur orientation, de façon à éviter l'éblouissement et d'ouvrir les salles pour favoriser l'éclairage naturel.
 - o Les matériaux et les procédés de construction utilisés : le projet devra respecter la santé des usagers en n'introduisant pas de produits nocifs ou dangereux dans le futur bâtiment.
 - o Le confort d'hiver : il s'agit d'organiser les locaux à cet effet, notamment d'éviter que les halls d'entrée et les circulations soient susceptibles de créer des courants d'air, de chercher à réduire les déperditions de chaleur et de limiter ces dernières par une isolation performante.
 - o Le confort d'été : il sera demandé au maître d'œuvre de limiter l'inconfort d'été au maximum avec des objectifs supérieurs à ceux fixés par la réglementation RE 2020.

Le montant total des travaux est estimé à 3,4 M€ TTC.

www.reims.fr